



Commune de Pierrerue

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATION

PRINTEMPS 2024

SPÉCIAL BUDGET

RETROSPECTIVE 2023

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons pu maintenir en 2023, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les recettes sont restées stables, mais toutes ne sont pas pérennes et peuvent varier d'une année sur l'autre. La commune peut également se retrouver soumise à des dépenses structurelles imprévues (comme cela a été le cas en 2023 avec un logement en « péril imminent », sur lequel les ayants-droits refusaient d'intervenir, ou en 2019 avec les intempéries).

Le budget de la commune se décompose en deux sections, le fonctionnement, qui regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires à la **bonne marche des services communaux** et les recettes qui permettent de les prendre en charge ; et **l'investissement**, qui sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à **modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité**. Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipement structurel.

La trésorerie de la commune est représentée par sa capacité d'autofinancement nette (CAF nette). Il s'agit d'un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour financer des dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. **La CAF nette de la commune est en hausse régulière depuis le début de mandat** (2020 : 51 568 €, 2021 : 60 215 €, 2022 : 64 143 €, 2023 : 69 008 €), signe d'une gestion saine.

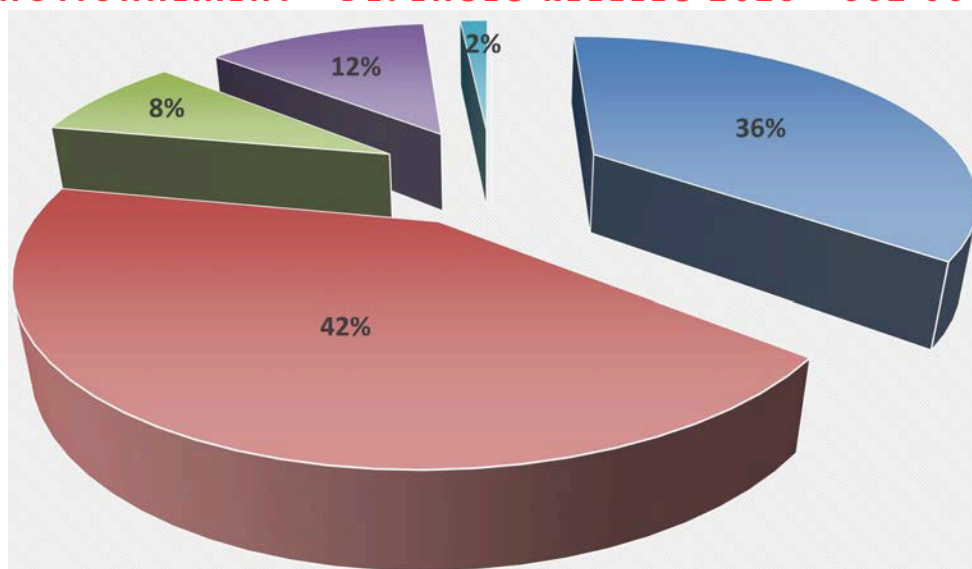
Les principales ressources proviennent des loyers, des recettes fiscales et des dotations de l'état.

Les dépenses de la commune restent inférieures à la moyenne des communes de même importance, ce qui signifie que **la gestion est rigoureuse, les dépenses sont maîtrisées, l'endettement est raisonné et la commune n'exerce pas une forte pression fiscale sur ses administrés**.

- En 2023, les **charges à caractère général** représentent 242 € par habitant. Elles sont de 392 € au niveau du département et 409 € au niveau de la région.
- Les **charges de personnel** représentent 285 € par habitant. Elles sont de 550 € au niveau du département et 546 € pour la région.
- Les **autres charges de gestion courante** représentent 82 € par habitant. Elles sont de 164€ au niveau du département et 169 € pour la région.
- Les **charges financières** représentent 10 € par habitant. Elles sont de 18 € au niveau du département et 21 € pour la région.
- Les **ressources fiscales** pour la commune ont représenté 508 € par habitant. Pour le département 718 € et pour la région, 875 €. Les impôts locaux restent moins élevés à Pierrerue qu'ailleurs !

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES RÉELLES 2023 - 362 866 €



Charges à caractère général 129 650 € : cantine, électricité, fournitures administratives et scolaires, frais de contentieux, entretien bâtiments et voirie, frais affranchissement, téléphone...

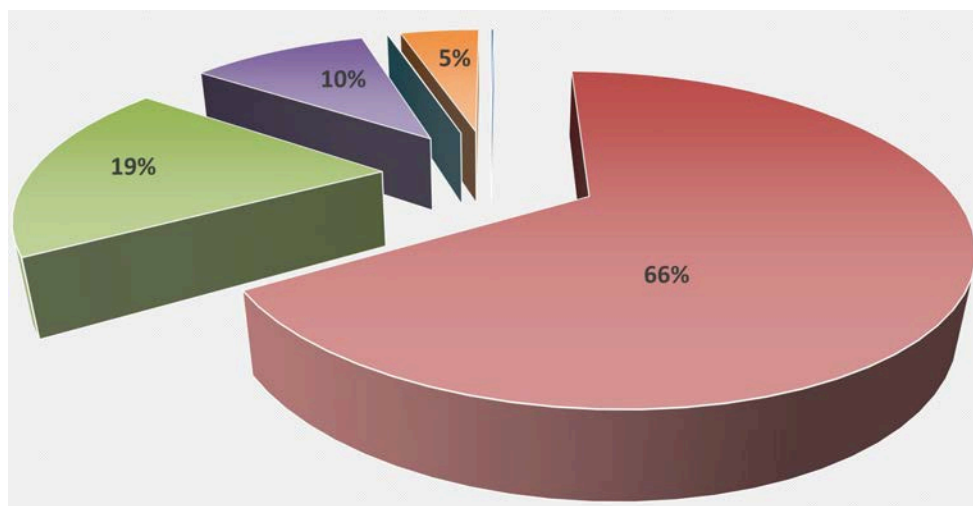
Charges de personnel 153 668 € : titulaires et non titulaires, cotisations URSSAF, ASSEDIC, retraite, assurances du personnel, médecine du travail...

Atténuation de produits 29 952 € : attributions de compensation, fonds de péréquation recettes fiscales.

Autres charges de gestion courante 44 102 € : frais de mission, cotisations retraite, indemnités des élus, dépenses diverses (PNRL, fourrière, CASIC, SDE, AGEDI...).

Charges financières 5494 € : intérêts des emprunts.

FONCTIONNEMENT - RECETTES RÉELLES 2023 - 457 026 €



Atténuations de charges 711 € : remboursement rémunération personnel, charges sociales.

Impôts et taxes 302 503 € : impôts directs locaux, taxe sur les pylônes électriques, taxe droits de mutation, fonds de péréquation.

Dotations et participations 84 566 € : dotation forfaitaire, solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, compensation taxe professionnelle, contrat CAF enfance-jeunesse, élus locaux...

Autres produits de gestion courante 47 426 € : redevance concessions et brevets, revenus des loyers.

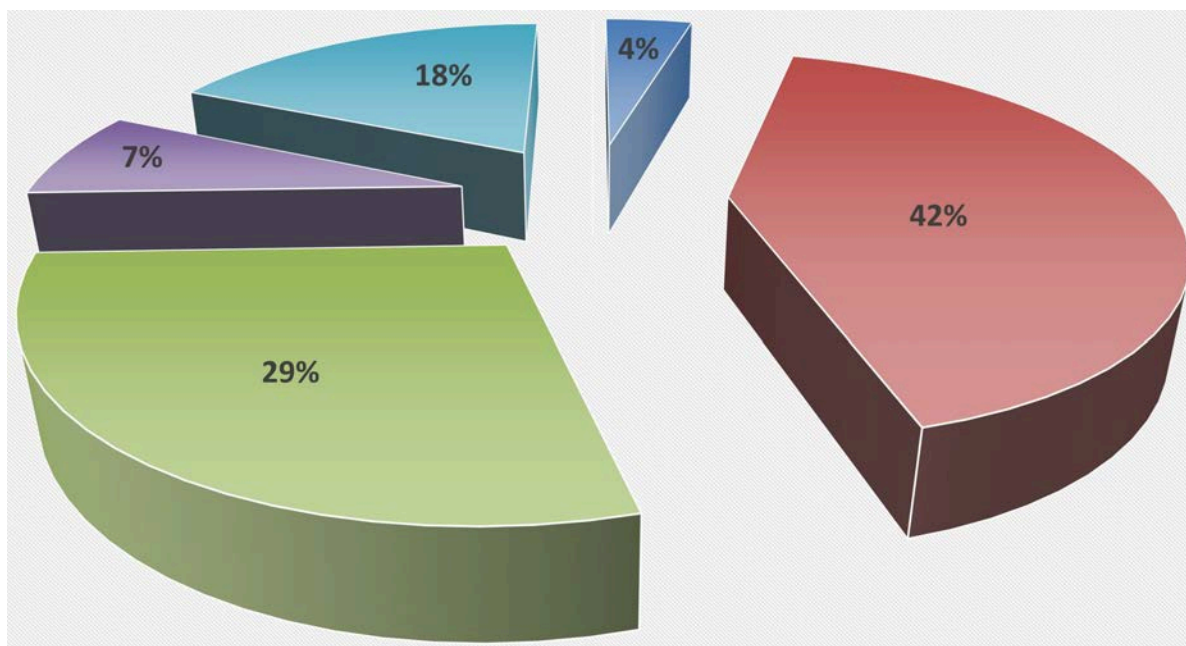
Produits exceptionnels 288 € : contentieux.

Produits des services 21 532 € : redevance occupation domaine public, redevance service périscolaire, remboursement ordures ménagères.

Note : les centimes sont arrondis à l'entier le plus proche.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2023

INVESTISSEMENT - DÉPENSES RÉELLES 2023 - 338 904 €



Immobilisations incorporelles 14 113 € : maîtrise d'œuvre logement école.

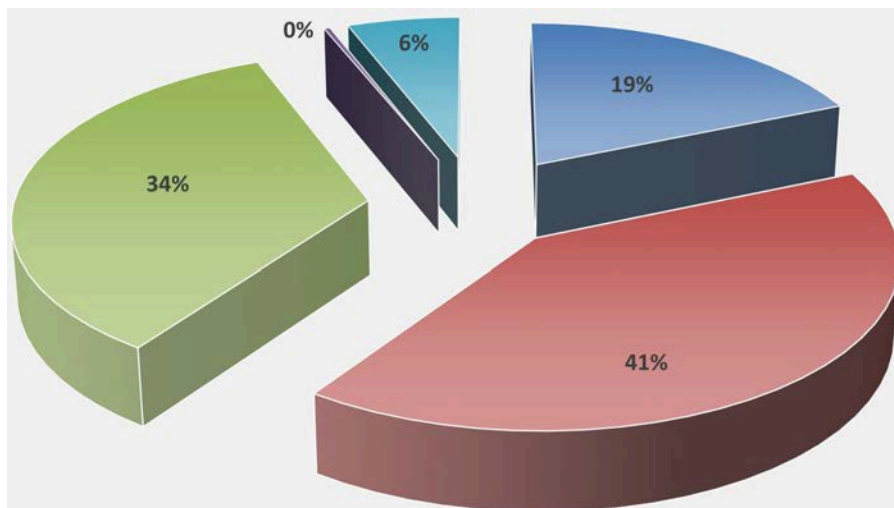
Immobilisations corporelles 141 052 € : achat terrain, sécurisation cloches, horloge clocher, linteau local technique, travaux péril, enrobés STEP et St Pierre, numérotation, plaques de rue et pose, barrières mobiles, ordinateurs portables école...

Immobilisations en cours 97 100 € : travaux logement école, toiture chapelle.

Emprunts et dettes assimilées 25 153 € : emprunts commune.

Restes à réaliser 61 486 €

INVESTISSEMENT - RECETTES RÉELLES 2023 - 328 477 €



Subventions d'investissement 61 043 € : FRAT voirie et plafond Bistrot, fonds de concours CCPFML, DETR informatique et logement école.

Dotations Fonds Divers Réserves 134 837 € : fonds de compensation de la TVA, taxes urbanisme, excédent de fonctionnement.

Restes à réaliser 112 597 € : subventions acquises non encaissées.

Autres immobilisations financières 1000 € : remboursement budget Eau et Assainissement.

Emprunts et dettes assimilées 19 000 € : emprunt logement école.

Note : les centimes sont arrondis à l'entier le plus proche.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Le budget est l'acte politique majeur de la vie de la collectivité. Il prévoit l'ensemble des dépenses correspondant aux actions prévues par la collectivité et l'ensemble des recettes destinées à les couvrir.

Il vise à définir la politique ou orienter l'activité de la collectivité locale en tenant compte du contexte économique et financier. Il importe que les prévisions soient les plus complètes et les plus détaillées possibles. Ne peuvent être exécutées que les dépenses et les recettes qui y figurent.

L'équipe municipale a prévu, cette année encore, des dépenses d'investissements qui sont inscrites dans la poursuite de notre programme de campagne. 2024 sera une année de recherche pour les financements de ces projets et de lancement des dossiers. Notre commune investit, tout en ayant une dette financière de seulement 189 869 € fin 2023, en baisse depuis 2020, où elle était de 255 274 €. Un nouvel emprunt pour financer des travaux peut sans problème être envisagé. Nous allons nous réserver cette possibilité pour la réalisation de la cantine-garderie. L'endettement de la commune est donc raisonnable et contrôlé.

Comme l'année dernière, le Maire a proposé en conseil municipal de **ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024**, et ce malgré une hausse des dépenses de fonctionnement due à la conjoncture.

Il est évident que nous souhaitons maintenir la qualité des services que la collectivité offre aux habitants : services périscolaires, soutien aux activités scolaires, financement de la crèche, du centre de loisirs, du CASIC, repas des aînés. Nous en avons créé un nouveau : le repas intergénérationnel à la cantine.

Les objectifs tracés dans le « Plan guide » et le programme de l'équipe municipale sont maintenus, même si de nouvelles priorités ont pu survenir en raison de l'évolution de la situation. L'équipe municipale met tout en œuvre pour s'en tenir à la feuille de route établie dans son programme et validée par les habitants.

Cette année 2024 sera, comme en 2023, une année très spéciale à plusieurs titres pour le budget. Nous avons la crise économique en ligne de mire, une inflation très importante, l'augmentation des taux d'intérêt, la crise énergétique, etc. Les événements internationaux font toujours craindre une rupture d'approvisionnement de certaines matières premières, une montée vertigineuse du prix des matériaux...

Nous devons en fonction des incertitudes qui nous entourent être, comme en 2023, toujours très prudents et nous limiterons les travaux d'investissement si nécessaire. **Les investissements programmés et prévus ne débiteront qu'à l'obtention des subventions. C'est la raison principale de la longueur temporelle de ces opérations.**

Le détail du budget 2024 est consultable sur le site de la commune et a été établi comme suit :

• SECTION DE FONCTIONNEMENT	606 359.23 €
• SECTION D'INVESTISSEMENT	621 181.50 €

APERÇU DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2024

- **Agencements extérieurs** (sol de l'aire de jeux, aménagement place de la fontaine, panneau d'affichage au cimetière).
- **Aménagement de l'aire de stationnement de Saint-Pierre.**
- **Aménagement de l'aire de stationnement des Nevières.**
- **Aménagements de sécurité routière** (coussins Berlinois, panneaux zone 30 et Stop).
- **Armoire pour les archives de la mairie.**
- **Étanchéité de la toiture du cabinet médical.**
- **Étude rénovation énergétique du logement du four.**
- **Études et travaux de la cantine-garderie scolaire.**
- **Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques.**
- **Réfection du mobilier et du sol de l'église.**
- **Travaux divers** (Chez Cocotte, étanchéité du lavoir, porte et climatisation de la marie).